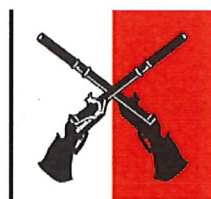


commune de
CRISSIER



Préavis de la Municipalité au Conseil communal

N° 47/2021 – 2026

**Réponse au postulat de Djaouad Souyad, au nom
du RESOC « Pour un marché à Crissier »**

Date retenue pour la séance de commission d'étude :

11 avril 2023 à 19h30

Bâtiment administratif, salle Sorge

16.03.2023



Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Rappel du contexte

Lors de la séance du Conseil communal du 8 novembre 2021, M. Djaouad Souyad a déposé un postulat au nom du RESOC intitulé « Pour un Marché à Crissier ».

Par ce postulat, M. Souyad demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'organiser un marché, sa périodicité, son emplacement et la faisabilité ou non d'un projet de marché itinérant.

2. Constatations

Dans le cadre du traitement de la réponse à ce postulat, la Municipalité a souhaité collaborer avec des personnes et associations de notre Commune rompues à l'organisation de manifestations similaires. Une séance a donc eu lieu en date du 31 janvier 2023 en présence des personnes suivantes :

- + Monsieur Djaouad Souyad, Conseiller communal et dépositaire du postulat,
- + Monsieur Valentin Blondel, commerçant et Conseiller communal,
- + Francis et Josiane Dupuis commerçants locaux du marché à la ferme,
- + Monsieur Sandro Carluccio, membre du "Collectif 1023" qui organise les vide-greniers,
- + Monsieur Alain Bally de l'association de quartier OASSIS, organisateur de la brocante,
- + Monsieur Claude Wiesner de la police du commerce,
- + Une représentante de l'UFC qui organise leur marché d'automne.

Organisation d'un marché, infrastructures nécessaires

Dans un premier temps, il a été question de l'emplacement possible pour ce marché. Une itinérance a été évoquée permettant ainsi, comme demandé dans le postulat, d'établir cette manifestation dans tous les quartiers de notre Commune. Une infrastructure mobile signifie sa mise en place par la voirie avec les moyens communaux, selon un planning préétabli au même titre que l'est la déchèterie mobile par exemple. Cette solution est possible mais implique un engagement de ressources considérables, sans, pour autant être en mesure de créer des habitudes poussant les gens à l'intégrer dans leurs agendas.

Le site de Chisaz et ses arènes a souvent été évoqué pour y créer un marché couvert, sans que cela soit une fois testé hors des manifestations organisées par l'UFC et le Collectif 1023. L'infrastructure y est idéale pour la période d'avril à octobre, période des marchés. Une occurrence de réservation de cet endroit péjorerait la location de la salle de spectacles, si cela devait se dérouler sur le week-end.



Offre

Le postulat parle de produits locaux mais également de stands divers, informatif, de seconde main et pouvant accueillir de la vente de pâtisserie comme le font nos écoles, dans le cadre du financement de leurs activités extra-scolaires.

Les producteurs locaux présents ont soulevé deux points qui nous paraissent essentiels :

- + ils ont, pour leur part, déjà mis en place une structure dans le cadre d'un marché à la ferme. Créée depuis longtemps et accentuée lors des périodes COVID, cette offre est déjà bien ancrée dans les habitudes de nos citoyens et les producteurs ne se verraient pas délaisser ces points de vente, même occasionnellement afin d'augmenter l'offre d'un nouveau marché ;
- + les habitudes des habitants sont déjà posées et de nombreux marchés sont organisés dans les villages et villes avoisinantes où ils sont également présents. Leur potentiel de disponibilité est donc amoindri.

Nombre de manifestations sont organisées dans notre Commune et beaucoup d'entre elles pratiquent cette forme de vente comme, par exemple :

- + Marché d'automne de l'UFC ;
- + Vide-grenier du Collectif 1023 ;
- + Marché du goût de l'Amicale des pompiers ;
- + Festi-Crissier ;
- + Fête au village ou Crissier: en fête sur la rue d'Yverdon.

Elles ont toutes leur spécificité mais leurs « visiteurs » sont les mêmes, à savoir les citoyens de notre Commune. Organisé par la Commune en son temps, le marché aux fleurs autour de la voirie a été arrêté par manque d'intérêt de nos habitants mais cet événement pourrait être à nouveau testé sous une forme différente dans les arènes de Chisaz. Les services concernés évalueront si une édition 2024 pourrait voir le jour.

Occurrence et calendrier

Au vu des éléments évoqués ci-dessus, la création d'un marché à Crissier, qu'il soit fixe ou itinérant, doit pouvoir s'inscrire dans un calendrier communal déjà bien rempli. La difficulté de pérennisation dépend des habitudes de chacun et ces dernières sont déjà bien ancrées.

Instaurer ce marché un jour de semaine paraît compliqué par la disponibilité de la clientèle et l'offre est déjà importante aux alentours. Le week-end, en plus des éléments cités ci-dessus, s'ajoute la disponibilité du matériel, du personnel et des infrastructures.

En résumé, et du point de vue des participants à cette séance, la création d'un marché à Crissier semble vouée à l'échec, tant par l'offre importante dans ce domaine aux alentours que par l'offre de manifestations importantes dans cette période propice. Les producteurs locaux ont clairement énoncé ne pas vouloir s'impliquer dans cette démarche de façon régulière, dans une activité ponctuelle tout au plus. Trouver des autres producteurs s'avère compliqué, par souci de concurrence à nos producteurs et du fait qu'ils sont déjà engagés dans d'autres marchés ; le marché du goût en est un exemple parlant. Il apparaît également peu réaliste de créer une structure que pour un marché de seconde main, selon les dires du dépositaire du postulat.

Prise de position de la Municipalité

La Municipalité se réjouit de l'intérêt porté à la vie de notre Commune et salue la démarche transmise au travers de ce postulat. Elle reconnaît également la difficulté de sa mise en place telle que demandée mais suggère que, en cas d'intérêt avéré, les personnes impliquées s'approchent des organisateurs des manifestations citées ci-dessus afin de trouver des synergies et de pouvoir se greffer sur ces dernières, augmentant de facto l'offre pour chacune d'entre-elles.

Comme évoqué, la Municipalité va évaluer la possibilité de relancer le marché de printemps, sous une forme ou une autre en impliquant également des acteurs potentiellement intéressés à cette manifestation.

3. Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal n° 47/2021-2026
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. D'adopter la réponse au postulat de Djaouad Souyad « Pour un marché à Crissier », telle que présentée.

Adopté par la Municipalité en séance du 20 mars 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic La Secrétaire

Laurent Bovay

Marie-Christine Berlie

Délégué de la Municipalité à convoquer : Laurent Bovay, Syndic